

## **SOGECLAIR**

### **ERRATUM - COMMUNIQUÉ Nouveau contrat de liquidité**

Une erreur s'est glissée dans le communiqué diffusé le 18 juillet 2011, il convient de lire :

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 3606 actions transférées de l'ancien contrat de liquidité,
- 51.115 euros en espèces de l'ancien contrat de liquidité (et non 31.115 euros)

#### **Bilan de fin du contrat de liquidité conclu avec CM-CIC Securities**

SOGECLAIR a mis fin au contrat de liquidité conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2005 avec la société CM-CIC Securities. Cette résiliation a pris effet le 15 juillet 2011, au soir.

Lors de la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 3574 actions,
- 114.363,35 euros en espèces.

A la date du 15 juillet 2011, au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 3606 actions,
- 51.115 euros en espèces.

#### **Conclusion d'un nouveau contrat de liquidité avec GILBERT DUPONT**

SOGECLAIR a conclu le 8 juillet 2011 un nouveau contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI avec GILBERT DUPONT qui prendra effet le 18 juillet 2011 au matin.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 3606 actions transférées de l'ancien contrat de liquidité,
- 51.115 euros en espèces de l'ancien contrat de liquidité.

Philippe Robardey  
Président-Directeur Général

SOGECLAIR

SA Au capital de 2.900.000 euros

Siège social : 7, avenue Albert Durand – BP 20069 - 31700 Blagnac (France)

335 218 269 R.C.S. Toulouse

Tél : 33 (0)5.61.71.71.71 – [www.sogeclair.com](http://www.sogeclair.com)